



Lettre circulaire 14/4 du Commissariat aux assurances portant modification de la lettre circulaire modifiée 03/2 relative au reporting annuel des entreprises luxembourgeoises d'assurances directes

La présente lettre circulaire modifie la lettre circulaire modifiée 03/2 du Commissariat aux assurances relative au reporting annuel des entreprises luxembourgeoises d'assurances directes.

Le reporting annuel pour 2013 ne se distingue que peu de son prédécesseur immédiat.

Les nouveautés concernent la modification du reporting sur la gouvernance comme suite à l'adoption par EIOPA des orientations préparatoires à l'introduction du régime de surveillance Solvabilité 2.

Les modifications suivantes sont dès lors apportées à la lettre circulaire 03/2 :

Le chapitre VIII est remplacé comme suit:

« VIII. Le rapport de gouvernance

Le rapport de gouvernance comporte deux parties distinctes :

- la partie 1 est un questionnaire d'autoévaluation sous la forme d'un fichier Excel. Chaque question correspond à une orientation ou part d'une orientation EIOPA et l'entreprise est invitée à indiquer son degré de préparation pour le sujet traité. Cette partie est à envoyer au Commissariat tant sous la forme d'un document papier signé par le dirigeant de l'entreprise que sous la forme d'un fichier informatique crypté avec la clé publique du Commissariat¹
- la partie 2 est le rapport narratif exigé par les orientations d'EIOPA en matière de reporting aux autorités de surveillance. La structure de ce rapport est fixée à l'annexe 1 de la présente lettre circulaire.

Il est à noter que si une réponse doit être donnée à chaque question de la partie I, le rapport narratif n'est à remplir que sur une base de meilleurs efforts, à la condition de

¹ La clé publique du Commissariat aux assurances est communiquée annuellement aux entreprises d'assurances et de réassurance.

respecter la structure de ce rapport. Pour les parties du rapport narratif où pas ou seulement peu d'informations peuvent être fournies, l'entreprise en indiquera brièvement les raisons. »

Pour le Comité de direction,
Le Directeur

Victor ROD

Annexe 2

Rapport narratif sur le système de gouvernance et l'ORSA

Les entreprises sont invitées à remettre dans le délai précisé dans le menu d'accueil du questionnaire d'autoévaluation sur la gouvernance un rapport narratif sur leur système de gouvernance et l'ORSA comprenant les chapitres suivants:

1. Système de gouvernance
 - a) Informations générales sur le système de gouvernance
 - b) Exigences de compétence et d'honorabilité
 - c) Système des gestion des risques
 - d) ORSA
 - e) Contrôle interne
 - f) Audit interne
 - g) Autres informations importantes
2. Règles d'évaluation à des fins de solvabilité
 - a) Actifs
 - b) Provisions techniques
 - c) Autres passifs
 - d) Autres informations importantes
3. Gestion du capital
 - a) Fonds propres

Ce rapport est à préparer suivant le principe du *best effort* et des questions pour lesquelles soit les données en sont pas encore disponible soit les décisions n'ont pas encore été prises peuvent être omises.

Sans préjudice de ce principe les règles suivantes sont d'application pour ce qui concerne le contenu minimal des différents sous-chapitres

1a) Informations générales sur le système de gouvernance

Sont à fournir dans cette rubrique :

- des informations qui permettent d'acquérir une bonne compréhension du système de gouvernance de l'entreprise et de pouvoir évaluer si ce système est adapté aux activités et à la stratégie de l'entreprise;
- des informations relatives à la délégation de responsabilités, aux niveaux de responsabilité et à l'attribution de fonctions au sein de l'entreprise ;
- la structure du conseil d'administration, une description de ses rôles et responsabilités principaux, ainsi qu'une brève description de la séparation des responsabilités au cœur de cet organe, en particulier si des comités dédiés existent en son sein, et une description des rôles et responsabilités principaux des fonctions clés qu'assurent ces organes ;
- un organigramme indiquant les postes des titulaires de fonctions clés.

1b) Exigences de compétence et d'honorabilité

Sont à fournir dans cette rubrique :

- une liste des personnes responsables des fonctions clés avec indication si ces personnes font partie de l'entreprise ou sont extérieures à l'entreprise,
- des informations sur les politiques et les processus établis par l'entreprise pour garantir que ces personnes sont compétentes et honorables.

1c) Système des gestion des risques

Sont à fournir dans cette rubrique :

- une description, d'une part, du système de gestion des risques de l'entreprise comprenant les stratégies, les processus et les procédures de communication d'informations de l'entreprise et, d'autre part, de la manière dont elle décèle, mesure, contrôle, gère et déclare, efficacement et en permanence, les risques, aux niveaux individuel et agrégé, auxquels l'entreprise est ou pourrait être exposée;
- une description de la manière dont le système de gestion des risques, qui comprend la fonction de gestion des risques, est mis en oeuvre et intégré à la structure organisationnelle et aux processus de prise de décision de l'entreprise;
- des informations sur les stratégies, les objectifs, les processus et les procédures de communication d'informations de l'entreprise en matière de gestion des risques pour chaque catégorie de risque, avec une explication sur la manière dont ces derniers sont documentés, contrôlés et appliqués;
- des informations sur la manière dont l'entreprise respecte son obligation relative au principe de la «personne prudente» en matière d'investissements;
- des informations sur la manière dont l'entreprise vérifie le caractère approprié des évaluations de crédit effectuées par des institutions externes d'évaluation de crédit, y compris des informations sur la manière et dans quelle mesure l'entreprise utilise les évaluations de crédit en provenance d'institutions externes d'évaluation.

1d) ORSA

Sont à fournir dans cette rubrique :

- les résultats qualitatifs et quantitatifs de l'évaluation les conclusions tirées de ces résultats par l'entreprise;
- les méthodes et principales hypothèses utilisées; au cas où l'entreprise utilise pour l'élaboration de l'ORSA des bases de comptabilisation et d'évaluation différentes des bases du régime de la directive Solvabilité II, des explication doivent être données sur la façon dont l'utilisation de ces bases de comptabilisation et d'évaluation différentes assure une meilleure prise en considération du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie de l'entreprise, tout en satisfaisant à l'exigence relative à une gestion saine et prudente de l'activité.
- le cas échéant, conformément aux seuils introduits, une comparaison entre le besoin global de solvabilité, les exigences réglementaires de capital et les fonds propres de l'entreprise.

1e) Contrôle interne

Sont à fournir dans cette rubrique :

- une description du système de contrôle interne de l'entreprise ;
- des informations sur les procédures clés que comprend le système de contrôle interne, et;
- une description de la manière dont la fonction de vérification de la conformité est appliquée.

1f) Audit interne

Sont à fournir dans cette rubrique :

- une description du système d'audit interne comprenant le nombre d'employés affectés à cette fonction et le cas échéant des précisions sur tout recours à la sous-traitance pour cette fonction;
- des informations sur les procédures clés que comprend le système d'audit interne, y compris les mesures visant à assurer que la fonction d'audit ne soit pas soumise à des influences de la part de l'organe de direction ou du conseil d'administration qui pourraient porter atteinte à son indépendance et à son impartialité ;
- la liste des audits de l'exercice clos et le programme des audits pour l'exercice en cours.

1g) Sous-traitance

Sont à fournir dans cette rubrique une liste de l'ensemble des fonctions clé ou autres fonctions ou activités critiques ou importantes sous-traitées avec l'indication si la sous-traitance est intra- ou extra-groupe.

1h) Autres informations concernant la gouvernance

Sont à fournir dans cette rubrique toutes autres informations importantes qui concernent le système de gouvernance de l'entreprise d'assurance.

2a) Evaluation des actifs à des fins de solvabilité

Sont à fournir dans cette rubrique :

- séparément pour chaque catégorie importante d'actif, la valeur des actifs ainsi que la description des bases, méthodes et hypothèses principales utilisées pour leur évaluation à des fins de solvabilité;
- séparément pour chaque catégorie importante d'actif, une explication quantitative et qualitative des différences importantes entre les bases, méthodes et hypothèses principales que l'entreprise utilise pour leur évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées aux fins de leur évaluation dans les états financiers.

2b) Evaluation des provisions techniques à des fins de solvabilité

Sont à fournir dans cette rubrique :

- séparément pour chaque ligne d'activité importante, la valeur des provisions techniques, y compris le montant de la meilleure estimation et de la marge de risque, ainsi qu'une description des bases, méthodes et hypothèses principales utilisées pour leur évaluation à des fins de solvabilité;
- une description du niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques;
- séparément pour chaque ligne d'activité importante, une explication quantitative et qualitative des différences importantes entre les bases, méthodes et hypothèses principales que l'entreprise utilise pour l'évaluation des provisions techniques à des fins de solvabilité et celles utilisées aux fins de leur évaluation dans les états financiers, et;
- une description des créances découlant des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation.

2c) Evaluation des autres passifs à des fins de solvabilité

Sont à fournir dans cette rubrique :

- séparément pour chaque catégorie importante des autres passifs, la valeur des autres passifs ainsi que la description des bases, méthodes et hypothèses principales utilisées pour leur évaluation à des fins de solvabilité;
- séparément pour chaque catégorie importante des autres passifs, une explication quantitative et qualitative des différences importantes entre les bases, méthodes et hypothèses principales que l'entreprise utilise pour leur évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées aux fins de leur évaluation dans les états financiers.

2d) Autres informations concernant l'évaluation à des fins de solvabilité

Sont à fournir dans cette rubrique :

- les hypothèses pertinentes à propos des décisions de gestion futures, et;
- les hypothèses pertinentes à propos du comportement des preneurs d'assurance.

Lorsque l'entreprise utilise son propre modèle de valorisation, des informations sont à donner en outre sur:

- l'inventaire des actifs et des passifs auxquels s'applique cette approche d'évaluation;
- la justification de l'utilisation de cette approche d'évaluation pour les actifs et les passifs mentionnés à l'alinéa a);
- la documentation des hypothèses qui sous-tendent cette approche d'évaluation, et;
- une appréciation de l'incertitude d'évaluation des actifs et des passifs mentionnés à l'alinéa a).

3a) Fonds propres

Sont à fournir dans cette rubrique :

- une explication quantitative et qualitative des différences importantes entre les fonds propres présentés dans les états financiers de l'entreprise et l'excédent de l'actif par rapport au passif calculé aux fins de solvabilité ;

- des informations sur la structure, le montant et la qualité des fonds propres de base et des fonds propres auxiliaires.